



GUIDE DE L'ADHERENT CONTRAT FLEURS AMAP

Le Chemin des Fleurs est un chantier d'insertion agréé par l'état dont l'objectif quotidien est d'aider des personnes à se reconstruire au travers d'un travail noble et valorisant.

La floriculture biologique et la création de bouquets sont utilisées en tant que support pédagogique et de remobilisation d'un public principalement féminin. Pendant leur contrat les personnes en parcours d'insertion acquièrent ou révèlent des compétences transférables à d'autres domaines d'activité et reprennent ainsi une confiance indispensable à leur futur.

En souscrivant à un contrat fleurs du Chemin des Fleurs vous apportez votre soutien de manière très concrète à un projet solidaire local, en échange d'un bouquet de fleurs par mois. De plus, votre action permet de maintenir et développer une activité économique territoriale tout en préservant l'environnement !

L'Association



Créée en 2014, l'association a repris une exploitation horticole à l'abandon située à Avrainville un petit village de l'Essonne. Après avoir réussi à mettre en place la première production de roses biologiques en France, l'Association s'est lancée dans le maraîchage biologique. Cette nouvelle activité a permis d'augmenter le nombre d'emplois en insertion et de répondre à une demande locale grandissante en légumes issus de l'agriculture bio et locale.

L'équipe permanente est composée de 9 personnes (Directeur, Coordinatrice, Accompagnatrice Socio-Professionnel, Responsable Commercial et Communication, deux Encadrants maraîchers, Encadrante fleuriste et horticulture, Cheffe d'atelier, Encadrant cuisine et polyvalent) et accompagne une trentaine de salariés en parcours d'insertion (20 équivalents temps plein).

La mission sociale



En tant que S.I.A.E. la mission de l'Association est de recruter et d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi, de les guider et les aider à avancer vers l'indépendance indispensable à leur projet professionnel et de vie. Les freins à l'emploi de ces personnes sont des freins sociaux tels que des problématiques de santé, de logement, familiales, de linguistique et/ou judiciaires qui inévitablement amènent à une perte d'estime de soi. Depuis longtemps le jardinage, le retour à la terre et à la nature sont reconnus comme ayant des vertus quasi thérapeutiques. C'est pour cela que l'Association a choisi un support d'activité agricole, pour permettre aux salariés en parcours d'insertion de retrouver cet ancrage qu'offre la nature.

Dans le cas d'une ferme florale, la magie opère d'autant plus car les fleurs c'est le beau, la fragilité, l'éphémère aussi. Les fleurs déclenchent de l'émotion et confectionner un bouquet de fleurs amené à faire plaisir et à apporter de la beauté, c'est extrêmement valorisant. Être au quotidien entouré de « beau » est un moyen très efficace de retrouver une estime de soi favorable à la conduite d'un projet, quel qu'il soit.

Les fleurs et bouquets bios



Les fleurs sont produites selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (sous contrôle Ecocert) sous serres non chauffées et en plein champ sur une surface d'environ 7 000 m². L'Association cultive une vingtaine de variétés de roses (dont plusieurs parfumées) et environ 100 variétés de fleurs annuelles et vivaces.

La saison des fleurs fraîches s'étend d'avril à novembre en fonction de la météo. Pendant l'hiver l'Association propose des créations en fleurs séchées. Les bouquets frais et créations en fleurs séchées sont 100% composés de fleurs et feuillages

issus de la production de l'exploitation et sont ainsi certifiés AB.

Dans le cadre du contrat fleurs vous recevez un bouquet de fleurs fraîches par mois pendant la saison. Le contrat vous permet également de bénéficier de tarifs préférentiels sur nos bouquets pour toute commande ponctuelle. Nous ainsi à votre demande vous livrer un bouquet supplémentaire lors d'une distribution de bouquets ou à tout autre moment en fonction de vos besoins.

Zones géographiques de livraisons :

- Création en fleurs séchées : par La Poste partout en France
- Bouquet ou composition florale fraîche à l'unité : livraison par nos soins dans un rayon de 15km autour de l'exploitation
- Fleurissement d'événement : livraison et installation par nos soins dans un rayon de 50km autour de l'exploitation (sur devis)

Les dons et le bénévolat

Nous acceptons les dons en nature notamment tout bien qui pourrait servir au fonctionnement de l'Association ou subvenir aux besoins personnels des salariés en parcours d'insertion. Liste non exhaustive des besoins : sacs et sachets krafts, emballage papier bulle ou équivalent, pots en verre de 500ml minimum, petit électroménager, torchons, serviettes de bain, draps, pots de peinture entamés, chaussures de sécurité et vêtements de travail.

En tant qu'association reconnue d'intérêt général nous recevons aussi des dons financiers pour lesquels nous émettons des reçus fiscaux donnant droit à une réduction d'impôt d'une valeur de 66% du montant du don.

Nous sommes également ravis d'accueillir les adhérents ponctuellement ou de manière plus régulière pour des missions de bénévolat diverses et variées (livraisons, couture, travaux agricoles, peinture...).

